



## **QUESTION DIVERSE EN FIN DE CONSEIL MUNICIPAL**

À l'issue de chaque séance du Conseil Municipal, après l'examen des questions portées à l'ordre du jour, il peut être posé oralement des questions qui revêtent peu d'importance relatives à la gestion ou à la politique municipale dès lors que les thèmes abordés se limitent aux affaires d'intérêt strictement communal (article L.2121-19 du CGCT). Elles ne donnent pas lieu à des débats.

Le Maire ou l' élu en charge du dossier lit la question et ensuite la réponse. Les questions et les réponses figurent intégralement au procès-verbal de la séance.

## **FIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **QUESTION DIVERSE DE L'OPPOSITION**

Mr le Maire,

Lors du prochain conseil municipal pouvez vous inscrire la question suivante :

Lors du dernier conseil municipal un élu de votre équipe vous demandait quel était votre projet pour la maison rue de Paris acquise par la commune. Vous avez alors répondu lors du conseil que rien n'était défini, pourtant dans le même temps vous déclariez dans la presse la création de la maison médicale. A cette même période vous m'indiquiez par courrier que votre équipe ne trouvait pas de médecin alors que dans le même article de presse vous annonciez la venue de 3 médecins en 2021. Question: quel est votre projet précis pour cette maison et quelle est la spécialité des 3 médecins qui vont rejoindre la maison médicale en 2021.

Bien Cordialement

Marc Doyer

## Réponse de Monsieur Le Maire

D'abord, nous travaillons sur ce dossier depuis longtemps et notamment à la Communauté de Communes. Car la création d'une maison médicale de santé doit être regardée en prenant de la hauteur. C'est dans cet esprit qu'au niveau de la Communauté de Communes, nous avons pris le 28 décembre 2017 la compétence définie comme suit :

**« étude et mise en œuvre d'actions dans le domaine de la santé »**  
(extrait du ROD de la CRC LHDF page 15).

À la même date, l'intercommunalité a pris les compétences « étude liée à l'organisation administrative de la communauté de communes » et « étude et mise en œuvre d'actions dans le domaine de la santé ». Un contrat local de santé a été signé en décembre 2019 et un agent est dédié à la compétence « santé ».

Puis en décembre 2019, nous avons signé un Contrat Local de Santé qui a permis d'établir un diagnostic territorial pour évaluer les forces et les faiblesses de notre territoire. Cette volonté intercommunale a permis de porter le dossier de demande de subvention auprès de la Région « Les Hauts-de-France » pour la création de la maison médicale de Bury qui a obtenu 500.000 €. Toujours au niveau de la Communauté de Communes, les locaux désaffectés du CHI dans Clermont **pourraient devenir** la propriété de la Communauté de Communes afin d'y installer des spécialistes. D'ailleurs, la presse l'a relaté récemment dans des propos qui correspondent bien à l'état actuel des réflexions. **Mais rien n'est encore fait !**

Parce que nous savons depuis longtemps que la Communauté de Communes constitue un échelon pertinent dans le partage de nombreuses compétences, le groupe VEABLV, lors de la campagne électorale de mars 2020 a écrit ce qui suit **et rien d'autre** (voir extrait ci-contre repris par BLVCV) sachant que ce sont des engagements difficiles à tenir.



**Que propose le maire sortant?**

► La « santé » avec le plan local de santé et la création de la maison médicale.

Ici et là, on note des initiatives collectives privées du corps médical. C'est ainsi qu'à Breuil-Le-Vert, il a été question bien avant la campagne électorale de mars 2020 de créer un cabinet médical mais le Maire de la ville est resté prudemment silencieux sur ce dossier qui finalement n'a pas abouti. On note aussi récemment une autre initiative collective privée de médecins sur le territoire d'Agnetz mais sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes. Si ce projet abouti, il mobilisera presque 2 millions d'€ de la Communauté de Communes qui seront inscrits au budget 2021. Mais dans le désert médical que nous connaissons, tout est en discussion pour l'instant... le problème majeur, restant celui de trouver des praticiens pour occuper les locaux.

À l'échelle de Breuil-Le-Vert, avant même d'acquérir le pavillon Route de Paris, nous avons modifié le règlement de la zone publique du Grand-Air pour permettre l'intégration d'un cabinet médical (voir ci-dessous l'intégration paysagère datant de 2017).



Puis très récemment et fort opportunément, nous avons acquis le pavillon qui jouxte les Services Techniques pour plusieurs raisons :

- 1) D'abord pour l'espace foncier de 22 ares qui s'ajoutent aux 23 autres en plein cœur de l'agglomération.
- 2) Ensuite, la présence de locaux convenables sur un axe majeur.
- 3) Ensuite encore, cette volonté de ne pas voir dans une zone économique (ZE) le pavillon et le garage passés dans les mains d'un investisseur pour être « saucissonnés » en multiples appartements (voir extrait du Courrier Picard ci-contre). Ça on l'a déjà en zone agricole (ZA) et en zone naturelle (ZN) avec son cortège de problèmes que les membres de BLVCV ne peuvent pas ignorer !

*Paris. Il fallait saisir l'opportunité et c'est ce que nous avons fait, pour éviter un éventuel remembrement et que l'on se retrouve avec de nouveaux habitants, en pleine zone économique, qui inévitablement après viendraient se plaindre des nuisances. »*

- 4) Enfin et le plus important, le projet d'y intégrer un cabinet médical.

Ces 4 points et notamment le dernier ont été approuvés le 13 août avec les adjoints et le 15 août avec presque tous les élus. Au retour de la visite du 15/08 et au terme de la discussion, M. Doyer (BLVCV) a déclaré devant des témoins que ce n'était pas un problème pour lui de communiquer au Maire le nom du jeune médecin avec lequel il avait pris contact (cf ci-dessous extrait du programme de BLVCV). Las d'attendre, le 21 décembre 2020, j'ai adressé un courrier aux 2 élus de BLVCV pour leur demander de communiquer les coordonnées de ce jeune médecin. C'est donc à eux 2 d'expliquer par écrit aux bréteuveliers les raisons pour lesquelles ils ne veulent pas divulguer le nom de celui-ci alors que ce devait être pour BLVCV une priorité !

## 01 *C'est notre santé* MEDICAL

Programme de BLVCV



À l'heure de la désertification médicale, il est devenu presque impossible de trouver un médecin. Ces derniers, débordés, n'acceptent plus de nouveaux patients. Nous proposerons l'ouverture à Breuil-le-Vert d'un centre municipal de santé. Dans un premier temps, un poste de médecin salarié sera créé, ce poste sera financé par les recettes des consultations. À terme, ce centre pourra accueillir infirmières et dentiste, le but étant d'assurer des services de santé de proximité et de qualité pour tous.

En deuxième option, nous proposerons de mettre à disposition gracieusement un local à un médecin souhaitant s'installer chez nous. La municipalité actuelle ayant échoué sur ce sujet malgré un local construit, mais vide à ce jour et malheureusement transformé prochainement en logement, nous avons déjà pris contact avec un jeune médecin intéressé pour s'installer à Breuil-le-Vert. Nous vous consulterons pour valider l'une ou l'autre de ces propositions.

Quant au local que BLVCV présente en photo, une nécessaire précision s'impose ! En effet, on voit mal comment il aurait pu être mis « **gracieusement à disposition d'un médecin** » comme l'écrit BLVCV puisqu'il n'a jamais appartenu à la commune !

Concernant les journalistes, en l'absence de séance de vœux, ils m'ont demandé individuellement de me rencontrer. Concernant leurs propos, ils n'engagent que ceux qui les ont rédigés, c'est-à-dire les journalistes. Mais pour ce qui concerne les propos que j'ai prononcés et rapportés par la presse,

ils utilisent toujours le conditionnel ! De tout ce qui précède, l'occupation de ce

Breuil-le-Vert envisage un cabinet avec 3 médecins pour 2021, mais ce n'est qu'un « *souhait dans le cadre d'un partenariat public-privé* », explique le maire J. -P. Vichard. Pour les phar-

bâtiment n'est pas encore actée. La seule promesse se résume à ce qui est écrit dans le programme VEABLV ce qui ne m'empêche pas de collaborer avec opiniâtreté avec Mme YS chargée du développement économique à la Communauté de Communes et qui fait la promotion des 2 projets présentés plus avant auprès des professionnels de santé. Et comme déclaré à la presse, si ce local ne trouve pas de médecins pour l'occuper, il lui sera donné une autre affectation mais certainement pas de l'habitat !

**En posant cette question, le groupe BLVCV a mis en scène des élus qui travaillent dans l'ombre pour faire aboutir ce dossier quand d'autres s'emploient à lire trop vite les journaux. La réponse à cette question sera portée à la connaissance de tous bréteuveliers.**

Le Maire  
Jean-Philippe VICHARD  
30/01/2021

